

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit:

Alsan Civil SN-471

Numéro de CAS:

17980-47-1

Désignation chimique:

Triéthoxyisobutylsilane

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**Usage recommandé:** Pour utilisation industrielle Produit hydrofuge**Restrictions conseillées:** Non déterminé.**Informations sur le fabricant/importateur/distributeur**

Nom de la société : Soprema Inc
1640, rue Haggerty
Drummondville (QC)
J2C 5P7 CANADA

Téléphone : 1 (800) 567-1492
Heure de service : Du lundi au vendredi, 8h à 17h
Site Web : www.soprema.ca

Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +1 800 424 9300 (CHEMTREC - US & CANADA)
+1 613 996 6666 (CANUTEC – For Transportation Emergencies Only)

2. Identification des dangers

Classe de Danger**Selon les règlement sur les produits dangereux****Dangers Physiques**

Liquides inflammables Catégorie 4

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée Catégorie 2

Dangers pour L'environnement

Risques aigus pour l'environnement aquatique Catégorie 3

Éléments d'Étiquetage**Symbole de Danger:**


Mention d'Avertissement:

Attention

Mention de Danger:

Liquide combustible.
 Provoque une irritation cutanée.
 Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de Prudence
Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Evacuation:

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Dangers physiques non classifiés ailleurs:

Aucun(e).

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs:

Aucun(e).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients
Désignation chimique:

Triéthoxyisobutylsilane

Substances

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
Triéthoxyisobutylsilane		17980-47-1	>=80 - <=100%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

ALSAN CIVIL SN-471**Description des premiers soins requis**

Informations générales:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné et le déposer dans un lieu sûr.
Inhalation:	Si des brumes ou aérosol sont inhalés, prendre les personnes affectées et les amener à l'air frais. Parmi les inconforts possibles, veuillez noter une irritation sévère de l'enveloppe muqueuse (nez, gorge, yeux), de la toux, des éternuements et des larmes. En cas d'inconfort persistant, consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la Peau:	Laver immédiatement la peau à grande eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Contact oculaire:	En cas de paupière ouverte, rincer immédiatement abondamment pendant au moins 5 minutes à l'eau, le cas échéant avec un collyre. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.
Ingestion:	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin.
Protection individuelle des secouristes:	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression (approuvé par MSHA ou NIOSH, ou l'équivalent) ainsi que des vêtements complets de protection.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes:	Aucuns connus.
Dangers:	Aucuns connus.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Si nécessaire, thérapie contre irritation. Après absorption de grandes quantités de substance: administrer du charbon actif. Accélération du passage dans l'appareil gastro-intestinal
--------------------	--

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)**

Moyens d'extinction appropriés:	Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone. poudre sèche
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques dus au produit chimique:	Liquide combustible. Les vapeurs peuvent se propager à une source d'incendie et provoquer un retour de flamme. A des températures au point ou au-dessus du point éclair, il peut se former des mélanges explosifs.
---	--

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
---	--

ALSAN CIVIL SN-471

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression (approuvé par MSHA ou NIOSH, ou l'équivalent) ainsi que des vêtements complets de protection.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mesures à prendre en cas de rejet accidentel:

Retirer toutes les sources d'incendie et aérer le secteur. L'eau d'écoulement peut créer un danger d'incendie ou d'explosion dans les égouts. Assurer une aération suffisante.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts. Respecter les lois et règlements locaux, de l'état, provinciaux et fédéraux. Ne pas contaminer les lacs, ruisseaux, étangs, eaux de fond ou le sol.

7. Manipulation et stockage**Manipulation**

Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):

Assurer une ventilation efficace.

Conseil de manipulation en toute sécurité:

Mise en oeuvre du produit à l'air libre ou avec une bonne aération. Porter un équipement de protection individuel; voir section 8. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, flammes et autres sources d'allumage. Garder le contenant fermé hermétiquement. Utiliser seulement lorsque la ventilation est appropriée.

Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et peuvent voyager dans des secteurs éloignés du lieu de travail avant de s'allumer ou d'avoir un effet de retour à la source de vapeur.

Mesures à prendre pour éviter le contact:

Aucune information disponible.

Mesures d'hygiène:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler de vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Enlever tout vêtement saturé ou contaminé.

Stockage

Conditions d'un stockage sûr:	<p>Eviter l'accumulation de charges électrostatiques, tenir à l'écart de sources d'inflammation. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Protéger de l'humidité. Les vapeurs résiduelles peuvent exploser à l'allumage; ne pas appliquer de chaleur, ne pas couper, percer, meuler ni souder sur le contenant ni à proximité. Cette matière peut avoir une conductivité électrique très faible et, par conséquent, peut accumuler des niveaux dangereux d'électricité statique. Un mélange inflammable vapeur-gaz peut se former à l'intérieur des réservoirs d'entreposage.</p> <p>L'utilisateur doit s'assurer de dissiper la charge d'électricité statique en liant et en mettant à la masse tout équipement et le personnel impliqué dans le transfert de fluide, avec vérification de continuité pour en prouver l'efficacité. Des précautions additionnelles contre les incendies et les explosions sont l'utilisation de gaz inerte pour purger l'espace vapeur; tube plongeur tout en remplissant les contenants, spécialement les contenants avec revêtement; flotteurs avec niveau de réservoir mis à la terre; vitesse à débit réduit; soupapes à auto-fermeture sur les conduites de transfert et pare-flamme dans les conduits d'évent.</p> <p>Un guide additionnel sur la protection contre les explosions et les incendies peut être trouvée dans les normes consensuelles diverses incluant le NFPA 30, 69 et 77 et API 2003 de même que le règlement OSHA 29CFR1910.106.</p> <p>Respecter toutes les précautions de l'étiquette ou de la FTSS même lorsque le contenant est vide car il pourrait y avoir encore des résidus de produit.</p>
--------------------------------------	---

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Contrôles Techniques Appropriés

Assurer une ventilation efficace.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:

Utiliser un masque ou des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection de la Peau Protection des Mains:

Matière: Polychloroprène (CR)
Temps de pénétration: \geq 480 min
Matière: Caoutchouc fluoré (FKM)
Temps de pénétration: \geq 480 min
Ligne directrice: Source: base de données GESTIS (système d'information sur les matières dangereuses des caisses de prévoyance des accidents) Informations supplémentaires: Utiliser des gants imperméables afin de minimiser le contact avec la peau., La main, le symbole de protection mentionné ci-dessus est basé sur la connaissance de la chimie et prévoit l'utilisation de ce produit sauf qu'il est possible qu'il ne soit pas approprié pour tous les lieux de travail. Une évaluation des risques devrait être effectuée avant son utilisation pour assurer que les gants conviennent pour les environnements de travail spécifiques et pour tous les procédés, avant même leur utilisation., Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail., L'appropriation spécifique au poste de travail devrait être clarifiée avec les fabricants de gants de protection.

Autres:

Pas de mesures particulières nécessaires. L'on devrait avoir à portée de la

ALSAN CIVIL SN-471

main une douche de décontamination et un bassin oculaire. Pour identifier d'autres exigences en matière d'équipement de protection personnelle, il est recommandé de procéder à une évaluation des dangers conformément à la norme en matière d'équipement de protection personnelle (ÉPP) d'OSHA (29 CFR 1910.132) avant d'utiliser ce produit.

Protection Respiratoire:	Lorsque les conditions du milieu de travail exigent le port d'un respirateur, l'on doit suivre les exigences d'un programme de protection respiratoire qui répond aux normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2
Mesures d'hygiène:	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler de vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Enlever tout vêtement saturé ou contaminé.

9. Propriétés physiques et chimiques
Aspect

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	de solvant
Seuil olfactif:	non-déterminé(e)
pH:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	< -72 °C (OECD TG 102)
Point d'ébullition:	env. 186 °C (1,013 hPa) (DIN 51 751)
Point d'éclair:	63 °C (DIN EN ISO 2719 (Pensky-Martens, Closed Cup))
Taux d'évaporation:	non-déterminé(e)
Inflammabilité (solide, gaz):	non inflammable

Limites d'explosivité - supérieure (%) :	8.47 %(V) (DIN 51649)
Limites d'explosivité - inférieure (%):	0.39 %(V) (DIN 51649)
Pression de vapeur:	33 Pa (20 °C) (OCDE Ligne directrice 104) méthode dynamique 49 Pa (25 °C) (OCDE Ligne directrice 104) méthode dynamique
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	env. 0.88 g/cm ³ (20 °C) (DIN 51757)
Densité relative:	0.88 (20 °C) (OCDE Ligne directrice 109)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Pas miscible. Décomposition par hydrolyse.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	3.6 (QSAR) 2.033 Mesurée > 2.03 documentation
Température d'auto-inflammation:	240 °C (DIN 51 794)
Température de décomposition:	non-déterminé(e)
Viscosité, cinématique:	1.4 mm ² /s (20 °C, QSAR)
Viscosité, dynamique:	non-déterminé(e)

AUTRES INFORMATIONS

Propriétés explosives:	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Propriétés comburantes:	N'est pas attendu en raison de la structure
Température minimale d'ignition:	Non-détermine.
Corrosion des métaux:	N'est pas attendu en raison de la structure

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité Chimique:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Pas de réactions dangereuses connues.
Conditions à Éviter:	L'éthanol se formant lors de la conversion peut former de l'acétaldéhyde en présence d'oxygène et de chaleur. Le matériau peut former de l'acétaldéhyde lorsqu'il est réchauffé avec des pigments inorganiques en présence d'air. Éviter les températures élevées et les sources d'incendie.
Matières Incompatibles:	Eau.
Produits de Décomposition Dangereux:	éthanol en cas d'hydrolyse L'alcool formé par hydrolyse rabaisse le point d'inflammation du produit.

11. Propriétés toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)**

Ingestion	
Produit:	LD 50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Contact avec la peau	
Produit:	LD 50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Inhalation	
Produit:	LC 50 (Rat): 5.88 mg/l

Toxicité à dose répétée

Produit:	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Oral): > 1,000 mg/kg
-----------------	--

Corrosion ou Irritation de la Peau

ALSAN CIVIL SN-471

Produit: Irritation cutanée OCDE Ligne directrice 404 (Lapin): Irritation cutanée

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Non irritant Lapin: Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: essai de maximalisation, OCDE Ligne directrice 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.

Cancérogénicité

Produit: Ne contient aucune substance carcinogène tel que défini par le NTP, CIRC et/ou OSHA.

Mutagénicité des Cellules Germinales**In vitro**

Produit: Test de Ames (OECD TG 471): négatif
Aberration chromosomique (OECD TG 473): négatif
Aberration chromosomique (OECD TG 476): négatif

In vivo

Produit: Aberration chromosomique (OCDE TG 474) Oral (Souris, Mâle/femelle): négatif

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Non classé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Non classé

Risque d'Aspiration

Produit: Non classé

Autres effets: Aucune information disponible.

12. Informations écologiques**Écotoxicité:****Risques aigus pour l'environnement aquatique:****Poisson**

Produit: LC 50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h): 85 mg/l (valeur de la littérature)

Invertébrés Aquatiques

Produit: EC 50 (Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h): > 49.1 mg/l

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**Poisson**

Produit: Aucune information disponible.

ALSAN CIVIL SN-471
Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): >= 36 mg/l

Persistance et Dégradabilité
Biodégradation

Produit: 75 % (28 d, OECD 301 D)

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de Bioaccumulation
Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: pas de bioaccumulation

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Log Kow: 3.6 (QSAR)
Log Kow: 2.033 Mesurée
Log Kow: > 2.03 documentation

Mobilité dans le Sol:

Adsorption au sol: faible.

Autres Effets Néfastes:

Les données en notre possession n'entraînent pas de marquage pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination
Méthodes d'élimination:

Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, de l'état et locaux. Les contenants vides doivent être manipulés avec soin à cause des résidus de produit. **NE PAS CHAUFFER OU COUPER LE CONTENANT VIDE AVEC UN CHALUMEAU ÉLECTRIQUE OU À GAZ.**

Emballages Contaminés:

Ne pas réutiliser les récipients vides et les éliminer suivant les prescriptions administratives locales. S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient. Une élimination inadéquate ou une réutilisation de ce récipient est illégale et peut être dangereuse. Autres pays: observer les règlements nationaux.

14. Informations relatives au transport
Réglementation nationale
TMD (CANADA)

KÁ Þ [cÁ!^* ~ |æc^âÉÁ

DOT (États-Unis)

: Ce produit n'est pas réglementé sous le TMD.

T æ!â } ^Á] [| | ~ cæ } cÁ

KÁÁÁÁ Þ [

Ü^ { æ! ~ ^•

KÁ Þ [cÁ!^* ~ |æc^âÁâ } Á] æ& \ æ * ^• Á | í €!|æc^!Á [!Á|^••ÉÁ

Réglementations internationales
UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Remarques : Pas de matières dangereuses pour le trafic aérien (ICAO-TI / IATA-DGR).

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Remarques : Pas de marchandise dangereuse pour le trafic maritime (code IMDG), UNIQUEMENT AUX États-Unis : Dans des emballages d'un volume de plus de 450 l, le produit doit être classé comme liquide combustible avant d'être expédié aux États-Unis et doit être identifié en toute évidence.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations réglementaires
Réglementations fédérales des États-Unis
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D)

P [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á } Á ! ^ * ~ | æ ^ á Á ~ ~ æ } c á c á ^ • É Á

US. Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 5(a)(2) Final Significant New Use Rules (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

P [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á } Á ! ^ * ~ | æ ^ á Á ~ ~ æ } c á c á ^ • É Á

US. OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050), as amended

P [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á } Á ! ^ * ~ | æ ^ á Á ~ ~ æ } c á c á ^ • É Á

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4):

P [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á } Á ! ^ * ~ | æ ^ á Á ~ ~ æ } c á c á ^ • É Á

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)
Hazard categories

Ø | æ { { æ á | ^ Á Ç * æ • ^ • É Á æ ! [• [] • É Á | a ~ ~ á á • É Á [! Á • [] á á • D É Á Ü \ á } Á Ô [! : [• á [] Á [! Á Q ! ! á c á c á [] } Á

US. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Extremely Hazardous Substances Reporting Quantities and the Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA) Hazardous Substances

P [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á } Á ! ^ * ~ | æ ^ á Á ~ ~ æ } c á c á ^ • É Á

US. EPA Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (EPCRA) SARA Title III Section 313 Toxic Chemicals (40 CFR 372.65) - Supplier Notification Required

P [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á } Á ! ^ * ~ | æ ^ á Á ~ ~ æ } c á c á ^ • É Á

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130):

P [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á } Á ! ^ * ~ | æ ^ á Á ~ ~ æ } c á c á ^ • É Á

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3)

P [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á [] ^ Á] ! ^ • ^ } c Á } Á ! ^ * ~ | æ ^ á Á ~ ~ æ } c á c á ^ • É Á

US State Regulations
US. California Proposition 65

P [Á á] * ! ^ á á ^ } c Á ! ^ * ~ á á } * Á æ Á , æ ! } á } * Á ~ } á ! : Á Ô Ç É Á Ú ! [] Á T Í É Á

US. New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act

P [Á á] * ! ^ á á ^ } c Á ! ^ * ~ | æ ^ á á Á á P R Á Ü á * @ c È c [È S } [, Á Š æ , Á] ! ^ • ^ } c É Á

US. Massachusetts RTK - Substance List

P [Á á] * ! ^ á á ^ } c Á ! ^ * ~ | æ ^ á á Á á T Ç É Á Ü á * @ c È c [È S } [, Á Š æ , Á] ! ^ • ^ } c É Á

US. Pennsylvania RTK - Hazardous Substances

P [Á á] * ! ^ á á ^ } c Á ! ^ * ~ | æ ^ á á Á á Ú Ç É Á Ü á * @ c È c [È S } [, Á Š æ , Á] ! ^ • ^ } c É Á

US. Rhode Island RTK

P [Á á] * ! ^ á á ^ } c Á ! ^ * ~ | æ ^ á á Á á Ú Ç É Á Ü á * @ c È c [È S } [, Á Š æ , Á] ! ^ • ^ } c É Á

ALSAN CIVIL SN-471**Règlementations fédérales du Canada****Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)**

Non réglementé

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée**

NPRI PT5 Éthanol

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé

Gaz à effet de serre

Non réglementé

Canada. Substances visée par un avis de nouvelle activité (SNAc) et rapports.

Non réglementé

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI

CA CDSII Non réglementé

CA CDSIII Non réglementé

CA CDSIV Non réglementé

CA CDSV Non réglementé

CA CDSVII Non réglementé

CA CDSVIII Non réglementé

Règlementations de contrôle des précurseurs

Non réglementé

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision**Date de Publication:****Date de Révision:** Aucune information disponible.**Autres Informations:** Aucune information disponible.**Avis de non-responsabilité:**

Ces informations et toutes les recommandations, techniques ou autres, sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à partir de la date de préparation. Les destinataires de ces informations et recommandations doivent faire leur propre évaluation quant à leur pertinence pour leurs besoins. En aucun cas SOPREMA n'assumera la responsabilité pour des dommages ou des pertes de quelque sorte que ce soit, résultant de l'utilisation ou la confiance placée en ces informations et recommandations. SOPREMA REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTE REPRÉSENTATION ET GARANTIE DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ, L'ABSENCE DE CONTREFAÇON, LA QUALITÉ MARCHANDE ET/OU LA CONFORMITÉ À UN BESOIN PARTICULIER (MÊME SI SOPREMA EST CONSCIENT DE CELA) PAR RAPPORT À TOUTES LES INFORMATIONS ET LES RECOMMANDATIONS FOURNIES. Une référence à des noms de marque utilisés par d'autres sociétés n'est ni une recommandation ni une approbation du produit correspondant, et n'implique pas que les produits similaires ne pourraient pas être utilisés. SOPREMA se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations et/ou recommandations à tout moment, sans avis préalable ou ultérieur.